

Paris, le 23 janvier 2014

Sébastien SIHR

Secrétaire Général

Α

Monsieur Vincent PEILLON

Ministre de l'Education Nationale 110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous faire part de la situation des étudiants se préparant au nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) 2014.

Les lauréats des concours doivent désormais s'inscrire en M2 et sont dans l'obligation d'acquitter les frais d'inscription dans le cadre de leur formation initiale. Nous estimons que c'est à l'employeur, à savoir le ministère de l'éducation nationale, de prendre en charge ces frais d'inscription liés à la formation initiale dans les ESPE pour les fonctionnaires stagiaires.

De plus, certaines ESPE annoncent que les lauréats du concours 2014 doivent valider l'intégralité du M1 MEEF cette année. Cette disposition est contraire à la note de service 2013-109 du 17-07-2013 qui précise que pour valider le concours, les étudiants doivent être inscrits en M2. Ils doivent donc pouvoir valider des unités d'enseignement du M1 au cours du M2. Nous vous demandons de vous assurer qu'aucune contrainte de validation complète du M1 ne soit imposée aux lauréats du concours 2014.

Nous espérons que vous répondrez positivement à nos différentes demandes. Ces mesures sont indispensables à l'ambition d'une formation initiale des enseignants de qualité. Car année après année, réforme après réforme, enseigner reste un métier qui s'apprend.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR